DONNEMARIE-DONTILLY

Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 113 – juin 2017

Nous sommes maintenant à mi-mandat, nos grands projets de restructuration du centre bourg sont à présent bien engagés : définition du cahier des charges, présentation du projet aux riverains et commerçants, choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage, obtention des subventions.

Début 2018, l'agrandissement du parking René Cassin devrait pouvoir débuter. J'y reviendrai le moment venu.

L'action municipale ne se juge pas seulement à l'aune des travaux de voirie et de bâtiment, mais bien davantage à la faculté à anticiper des besoins souvent très basiques qui se révèlent parfois difficiles à satisfaire : refaire sa carte d'identité ou son passeport, compléter un dossier CAF, répondre à l'administration fiscale, remplir sa feuille d'impôts, … Des actes de la vie quotidienne, de plus en plus complexes, qu'il nous appartient de pouvoir satisfaire.

Ainsi, la création d'un **Centre social municipal**, va permettre de coordonner l'accès de tous aux différents services en les regroupant dans un lieu unique.

Dès le mois de mai, vous pourrez y rencontrer, en fonction d'un planning établi, des assistantes sociales, des interlocuteurs de l'aide à domicile (ADMR), des acteurs de la Mission Locale, des bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale ou des salariés du Trait d'Union qui vous aideront à compléter vos différentes demandes (CAF, etc).

Ce **Centre social municipal** est installé rue Cottereau, tout renseignement peut être pris en mairie au 01.60.67.21.80.

Vous trouverez également dans les pages qui suivent des extraits des derniers conseils municipaux qui reviennent sur des décisions mises en place conformément aux engagements pris.

Quelques explications supplémentaires …

Concernant l'achat d'un terrain Chemin du Filoir qui, dans le cadre de l'accompagnement auprès des aînés, va permettre la création d'une résidence « séniors » composée de 7 à 8 appartements accessibles et réservés aux personnes âgés autonomes.

Suite à la dissolution du syndicat d'initiative, au transfert de la compétence à la Communauté de Communes, un Bureau d'Information Touristique est maintenant installé ; une antenne sera prochainement ouverte les samedis et dimanches des mois de juillet et août dans la salle de l'Espace René Cassin. Notre sympathique tourelle n'étant plus aux normes d'accessibilité !

Cette année encore, le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter les taxes communales, les taux restent donc inchangés.

Depuis quelques semaines, notre commune s'est dotée d'une page Facebook que vous pouvez consulter via votre compte.

Bien entendu, les autres supports d'information restent valables : site internet (mairie-donnemarie.com), panneau lumineux, bulletin municipal, flyers, affiches, …

Avant de vous souhaiter un Bel Eté à toutes et à tous, j'aimerai une nouvelle fois vous sensibiliser sur un aspect particulier de notre beau village : son ouverture au tourisme qui fait vivre nos commerces et nos chambres d'hôtes.

Nos services techniques font un bel effort pour tondre les espaces publics, planter des fleurs, balayer les trottoirs, vider nos poubelles … entretenir nos bâtiments. Cet effort coûte cher aux contribuables et pourtant des papiers et autres canettes vides jonchent toujours nos espaces, des déjections souillent encore parcs et promenades.

Je souhaiterai que chacune et chacun se sente concerné et aide nos services techniques à mieux entretenir notre commune. Mettre un papier qui traîne sur le trottoir dans une poubelle n'est pas très compliqué. Encourager les propriétaires de chiens à ramasser les déjections reste simple, d'autant que des sacs sont à disposition.

Parce que notre commune c'est l'affaire de tous, merci de faire respecter nos espaces publics.

Serge Rossière-Rollin,

Maire de Donnemarie-Dontilly,

Vice Président de la Communauté de Communes Bassée-Montois

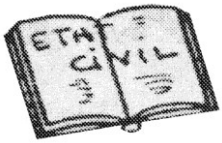

Naissances

REMY Lisa, 13 rue de la Libération, le 19 janvier ; REZANA Noha, 28 Route de Provins, le 27 janvier ; AMEDRO Manon, 16 Avenue du Ralloy, le 30 janvier ; BORTOT Alice, 8 rue des Sureaux, le 31 janvier ; HERVÉ Marine, 4 rue Raymond Bellagué, le 4 février ; LEGENDRE Noa, 8 impasse de la Vanne, le 15 février ; CLERIN Alix, 18 Place du Marché, le 1er mars , DELACOURCELLE Matt, 18 rue de la Libération, le 6 mars ; SIMON Maël, 11 ter Avenue de Champabon, le 23 mars ; THIERRY Célestine, le 20 avril, 15 route de Provins.

Mariages

MOREL Bernard / ROUSSEL Sylvie, 4 rue du Marché, le 6 mai ; TEN-HAGE Bruno / DEVILLE Myriam, 14 rue du Moulin à Tan, le 6 mai ; CLUZEAU Yoann / LEMORT Magalie, 18 bis rue du Moulin à Tan, le 13 mai.

Décès

CAFFIER Pierrette Vve MAINFROY, 9 Place des Soroises, le 27 décembre ; OUDINACHE Myriam, 8 rue des Augères, le 24 décembre ; MARCHAND Bernard, 7 impasse Saint-Augustin, le 1er janvier ; DACQUAY Jean-Claude, 6 résidence Saint-Augustin, le 6 janvier ; ROSELLO SISTERO Nuria Vve MARGARIT VILADESAU, 6 rue de la Porte de Melun, le 7 janvier ; TONNELIER Geneviève, 12 rue du Parc, le 8 janvier ; FONTAINE René, 9 rue de la Fontaine, le 10 janvier ; PIGNÉ Paul, 12 rue du Parc, le 11 janvier ; FABRE Denise, 12 rue du Parc, le 15 janvier ; ALEXANDER Catherine, 7 rue du Parc, le 30 janvier ; THUILLIER Hélène Vve MARTEAU, 10 Avenue du Raloy, le 4 février ; MIGNOT Maurice, 4 Avenue de Champabon, le 8 février ; BAILLET Jean-Claude, chemin du Haut du Montpensier, le 10 février ; LATREILLE Marie Vve GUÉRIN, 12 rue du Parc, le 16 février ; CROIZÉ Reine-Marie Vve GRARE, 12 rue du Parc, le 9 mars ; DACQUAY René, 6 résidence Saint-Augustin, le 22 mars ; ROUGIER Jacqueline, Vve ANISTEN, 12 rue du Parc, le 18 avril ; GOUT Michel, 10 bis Avenue du Ralloy, le 14 mai ; PERSEHAYE Marie-Christine, 18 rue du Pavillon, le 16 mai ; GANDOIN André, 12 rue du Parc, le 21 mai.

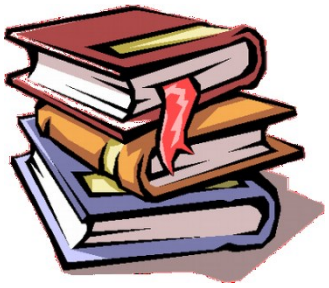

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)
Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30
Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h

Expo François PLACE jusqu'au 24 juillet

Laissez-vous emporter par l'imagination et la délicatesse des dessins et des histoires de François Place. L'exposition voyage dans une grande malle en osier et une sacoche noire…
Explorateurs en herbe, embarquez pour un **voyage vers des contrées merveilleuses et imaginaires !**

Expo les Contes des Mille et une Nuits du 6 septembre au 20 décembre

Charlotte Gastaut a illustré les célèbres contes des Mille et Une Nuits. Prenez place sur un tapis volant et partez à la découverte de cet univers inépuisable et merveilleux. Tel un passage secret, une fenêtre s'ouvre sur l'atelier de Charlotte Gastaut : en plus des originaux, un panneau de l'auteure au travail ainsi qu'un DVD sont proposés. Livre-jeu en main, le jeune public participe ensuite à un parcours ludique de jeux et de senteurs. Des brindilles d'idées permettent d'exploiter l'exposition de mille et une façons. Pour recréer l'univers de l'Orient, coussins, lampe à huile, babouches et tissus complètent l'exposition. Nous vous y attendons nombreux !
Une soirée sur le thème des Contes des Mille et une Nuits vous sera proposée le ***vendredi 13 octobre*** - sous réserve -

Troc livres

Qu'est- ce que le Troc livres ?
Il s'agit d'un échange de livres entre usagers et la bibliothèque. Le but de cette action est de redonner une seconde vie aux livres.
Comment ça marche ?
Le principe est simple : 1 livre apporté = 1 livre à emporter !
On apporte au moins un livre à soi dont on ne veut plus, pour l'échanger contre un nouveau livre chiné dans la bibliothèque, parmi le choix de livres proposés.
Quels documents seront acceptés ?
Des romans, documentaires, albums, bandes dessinées adultes et jeunesse en bon état.
Quels documents ne seront pas acceptés ?
Les livres cassés, déchirés, raturés, défraîchis… ne seront pas échangés. Les périodiques, encyclopédies, dictionnaires, les manuels scolaires ne seront pas acceptés.
Quand ?
Aux heures habituelles d'ouverture de la bibliothèque.
Pour Qui ?
Tous les abonnés de la bibliothèque.

L'école des loisirs

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, environ 14 € de réduction (commandes regroupées), la bibliothèque vous propose des abonnements sur 8 mois avec 8 niveaux de lecture à « l'École des loisirs » (éditeur spécialisé en littérature jeunesse) selon l'âge de votre enfant (Bébémax jusqu'à 3 ans, Titoumax de 2 à 4 ans, …, Médium Max pour les plus de 13 ans. Du tout-petit au jeune adulte).
Renseignez-vous !

Votre bibliothèque sera fermée du lundi 31 juillet au samedi 2 septembre.

L'équipe de la bibliothèque

PARTICIPEZ AU CONCOURS DEPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Vous aimez fleurir votre jardin, votre balcon, votre commerce, votre ferme… Participez au concours départemental des Villes et Villages Fleuris afin d'améliorer votre cadre de vie tout en profitant des bienfaits du jardinage. Vous pourrez cultiver et embellir votre jardin tout en partageant une activité agréable en famille.

Afin de récompenser les meilleurs fleurissements, Seine-et-Marne Tourisme s'entoure de partenaires comme les jardineries, les pépiniéristes locaux ainsi que d'autres acteurs touristiques qui offrent différents lots. Trois remises des prix seront organisées à l'automne dans le département. De nombreux prix attendent les participants pour récompenser les initiatives collectives, le commerce, la façade ou le balcon le mieux fleuri, l'originalité, le développement durable, le potager, le jardin familial et le petit jardinier. Les gagnants se verront offrir un séjour en gite de France ou logis de France, des week-ends, des bons d'achats…

Parents, enfants, grands-parents et commerçants, vous êtes tous invités à participer au Concours des Villes et Villages Fleuris et ainsi contribuer à l'embellissement de votre département.

Renseignements et inscriptions en Mairie

BACS A FLEURS ET BACS A LEGUMES.

L'association "Les incroyables comestibles" a demandé pour la deuxième année consécutive la mise à disposition de bacs à fleurs municipaux afin de permettre la mise en place de légumes à partager.

Ces bacs situés place des jeux - face à la poste, place du marché et face au bar La comédie, face au square Debert sont sous la responsabilté des membres de l'association qui se doivent de les entretenir, de les nettoyer, de les arroser et de vous faire partager leur passion pour les beaux légumes à partager !

Merci à tous de respecter leurs efforts et à ces jardiniers d'entretenir comme il se doit ces espaces publics mis à disposition.

Sur les autres bacs et espaces publics, les services municipaux positionnent fleurs et rosiers.

Des jardinières embellissent également les fenêtres des particuliers ; qu'ils en soient remerciés.

Tous ensemble, faisons de notre commune un espace de respect et de fraternité.

S. ROSSIERE-ROLLIN

VŒUX DU MAIRE ET REMISE DE DIPLOMES

Le samedi 14 janvier, salle polyvalente, après avoir présenté les vœux du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a dressé un bilan de l'activité du Conseil Municipal durant l'année passée et évoqué les projets pour l'année 2017.

Les allocutions de nos Conseillers Départementaux, Mme Sandrine Sosinski et M Olivier Lavenka, se sont succédées.

Il a été ensuite procédé à la remise des diplômes aux médaillés du travail ainsi qu'à ceux récompensés dans le cadre des jardins et maisons fleuries.

Et c'est dans une ambiance festive que les Donnemaritains ont échangé les vœux autour du buffet.

DES VOITURES ELECTRIQUES A DONNEMARIE.

Organisé par le SDESM le 1er rallye de voitures électriques qui a eu lieu le 22 avril 2017 a fait une halte à Donnemarie.

Ce n'est pas moins de trente-deux voitures qui ont pris possession d'une partie de la place des jeux. Tous les véhicules existant dans cette catégorie étaient présents de la plus simple à la plus sophistiquée.

La soixantaine de possesseurs de ces véhicules ont pu échanger avec les curieux qui avaient répondu présent au rendez-vous donné par la municipalité et le SDESM. Une collation bien méritée leur a été proposée et permis de goûter aux richesses fromagères de la Brie.

Une heure plus tard, après avoir rechargé les batteries aussi bien pour les pilotes que pour certains véhicules, le rallye est reparti vers d'autres lieux emblématiques de la Seine et Marne.

Pour la commission animation P. GIRAULT

LES ŒUFS DE PÂQUES A DONNEMARIE

A l'occasion de Pâques, les enfants de la commune ont été conviés cette année à participer à de nombreux jeux concoctés par la commission animation.

Les plus petits ont pu faire une chasse aux œufs à l'intérieur du cloître parmi les plantes aromatiques du jardin médiéval et les décors créés par certaines de nos conseillères.

Les plus grands, eux, ont eu le choix cette année ; ils ont pu participer à des jeux d'adresse sous la halle mais également prendre part avec leurs parents à une chasse au trésor dans les rues de la commune pour reconstituer une énigme qui leur permettait d'obtenir une récompense. Munis d'une carte et d'une feuille de route leur mission était de trouver des indices disséminées sur le parcours établi auparavant.

Toutes les tranches d'âge ont pu passer une bonne après-midi à découvrir les jeux qui leur étaient destinés.

A la fin, chaque enfant a été récompensé avec un sachet de chocolats proposé par les deux boulangers pâtissiers de la commune.

De plus, par leur participation, chaque enfant participait à une tombola. Les lots proposés étaient un lapin et un chien en chocolat, réalisés par notre chocolatier local M Vauttier et offert par la Municipalité.

Le tirage de cette tombola a eu lieu à 17h et deux enfants ont eu la joie d'être tirés au sort.

Remerciement à tous les bénévoles et à la commission animation qui ont permis à cet après-midi d'être un succès.

DÉCORATION DE LA HALLE

Comme vous avez certainement pu le remarquer, la halle, durant les fêtes de Pâques, a revêtu son habit de fête. Cette réalisation a été réalisée par trois bénévoles de la commission animation (Mme Vinardi, M. Davoigneau et Vernin) qui ont su représenter admirablement l'esprit de Pâques dans leur réalisation.

Je tiens en tant que responsable de la commission de les remercier pour leur disponibilité ainsi que leurs idées qui permettent à notre village d'être animé toute l'année. Je n'oublierai pas non plus les employés communaux qui à chaque fois sont sollicités pour les montages difficiles et qui répondent toujours présent avec enthousiasme.

Merci à tous pour vos efforts et votre disponibilité.

A.Cré.Dé.Pô.

Association pour la Création et le Développement du Pôle culturel de la Butte Saint-Pierre

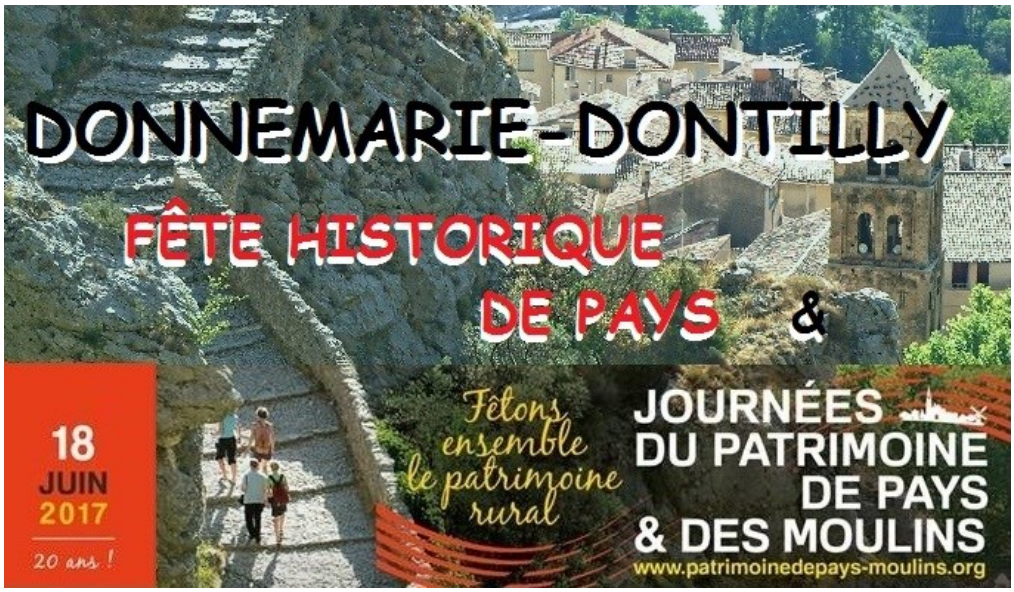

C'est maintenant la coutume, nous vous invitons le troisième dimanche de juin, cette année le 18 juin dans le parc du Domaine de Fortbois, 1 rue des écoles de 10 h à 19 h à la Fête Historique de Pays pendant les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins, sur le thème « Métiers et Savoir-Faire » (Camp des métiers, expo, artisanat, jeux concours, concerts danses, ateliers pour tous de toutes les époques, du passé au contemporain).
ENTRÉE GRATUITE. Buvette et restauration sur place…
ACréDéPô est associée avec des partenaires : Trait d'Union du Montois et de la Bassée, le Chœur du Montois et du Provinois, le groupe de comédiens «Lézard Dramatik», la Réserve Naturelle de la Bassée, le stand Informations Touristiques, la SHAAP, les 11x20+14 vitraux, la boulangerie de la halle, les yaourts de la Ferme de Sigy, …….)

Avec la participation et l'aide de la Mairie de Donnemarie-Dontilly, de La Communauté de Communes du Bassée-Montois et du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

Venez nombreux, grands et petits, il fera un grand beau temps, un contrat a été signé avec les plus hautes instances.

A. Thiriot-Thoret

S.H.A.A.P.

Société d'**H**istoire et d'**A**rchéologie de l'**A**rrondissement de **P**rovins
Délégation de Donnemarie-Dontilly

Impossible de parler du patrimoine de Donnemarie-Dontilly sans citer, sa plus belle richesse : l'église Notre Dame de Donnemarie. Mais remontons un peu dans le temps. Si l'on en croit la tradition, un château-fort primitif avait été construit à l'époque franque, sur la rive même de l'Auxence, à l'endroit où la vallée s'élargit pour donner naissance à la petite plaine appelée depuis la prairie Saint-Martin.

C'est en **632**, que des moines d'obédience bénédictine furent autorisés par **Dagobert** à fonder un couvent sur la pente du côteau au nord du château. Sa chapelle fut construite dans la partie ouest des installations. Elle fut dédiée à la Vierge : Notre-Dame : **Dona Maria**. Servant de lieu de culte, non seulement pour les religieux, mais aussi bien vite pour toute la population venue s'agglomérer alentour, elle donna son nom à la cité naissante qui devint ainsi Dona Maria, Donna Maria in Montesio puis Donnemarie-en-Montois avant sa fusion le 30 juillet 1967 avec Dontilly pour devenir comme chacun sait Donnemarie-Dontilly.

Les invasions, en particulier celle des Anglo-normands, et les luttes intestines ne l'épargnèrent pas. Souvent endommagée, voire détruite, elle fut toujours restaurée au même endroit. C'est ce qui s'est produit encore au **XIII^{ème}** siècle, la décision fut prise de reconstruire une nouvelle fois l'édifice. *Il fallut toutefois plus de deux siècles pour conduire les travaux à bonne fin. Aux petites restaurations dues aux accidents et aux vicissitudes du temps, c'est le résultat de cette entreprise que nous pouvons apprécier aujourd'hui.*

Dans un premier temps, pour ne pas faire trop long, voyons le clocher, l'église sera présentée dans un prochain numéro.

LE CLOCHER DE NOTRE DAME

C'est lui qu'on remarque d'abord, dès qu'on aperçoit la ville.
Sa tour est probablement une des parties les plus anciennes de Notre-Dame puisqu'on peut en faire remonter sans crainte les origines au plus tard au **XII^{ème}** siècle.
Elle est montée contre la muraille sud de la nef, au-dessus de l'avant-dernière travée du bas-côté correspondant. Bien que d'allure quelque peu trapue, elle est solidement flanquée de quatre contreforts doubles placés aux angles. L'un d'eux n'est d'ailleurs rien d'autre que la tourelle nord-ouest contenant l'escalier d'accès aux étages.

Malgré ces précautions, au cours des ans, elle eut néanmoins tendance à prendre des airs penchés. Aussi fut-elle, en **1700**, «confortée» par **deux arcs-boutants** prolongés en **arcades ancrées sur l'ancien presbytère, l'actuelle mairie de la ville.**

Au premier étage, une arcature géminée, en plein cintre, s'élève sur des chapiteaux cubiques ornés de feuilles épaisses.

Au second étage, la face **ouest** conservait la trace d'un mouvement semblable et de reprises que l'on pouvait attribuer à la restauration consécutive à la **guerre de cent ans**. Elles ont été recouvertes lors du ravalement effectué entre **1973 et 1975**. L'horloge, contrairement à ce qui existe en maints endroits, n'a qu'un seul cadran. Il est à cet étage, sur le mur sud.

Au-dessus, chaque face dispose de deux baies géminées, portant les abat-sons. Leurs arcs sont trilobés et prismatiques. La corniche est ornée de pampres en rinceaux. À l'intérieur, sont installées **trois cloches** fondues en **1874** par le « sieur » Chambon maître artisan de Montargis. Inaugurées en grandes pompes le dimanche 6 septembre. La plus grosse, baptisée : **Marie-Gabrielle** *(Marie Chaubart, sa marraine épouse du maire Moulenq)* la moyenne : **Joséphine-Pauline**, la petite : **Désirée-Bernardine**. Elles pèsent respectivement onze cents, six cent cinquante et quatre cents kilos, répondent à l'accord **do mi sol** et fonctionnent maintenant électriquement.

Le belvédère, de forme octogonale, ses huit fenêtres sont aussi trilobées, il ne date que de la **fin de la première moitié du XVIII^{ème}**. En effet, en **1736**, la flèche fut frappée par la foudre et l'ensemble incendié. Il fut reconstruit aux cours des années suivantes. Sa flèche, comme celle de toute l'église, avait été renforcée, principalement aux noues, par de lourdes lames de plomb. **Celles-ci firent partie des « récupérations » de l'An II et n'ont jamais été remplacées efficacement depuis ! Difficile d'accès il offre, toutefois un magnifique point de vue à 360° sur toute la région.**

Le coq qui le surmonte actuellement tourne au gré des vents à quelque **soixante mètres de haut**.

A. Thiriot-Thoret
Contact 06.86.28.12.36

Notre Dame vers 1840, à droite l'ancien Presbytère

CARNAVAL DES ECOLES

Joies, confettis, déguisements, partages, goûters, Voici les mots clefs de cette journée.

Nos enfants ont eu la joie de défiler, déguisés, dans les rues de notre belle commune, le 22 avril 2017, pour le carnaval des écoles « maternelle et élémentaire ».

A cette occasion, certains d'entre eux ont pu partager un moment de convivialité avec nos papis et mamies de la maison de retraite, avant d'être rejoins par l'ensemble de leurs camarades.

C'est sur la Butte Saint Pierre que Monsieur Carnaval, confectionné par un parent et les enfants de la garderie, a été brulé pour conjurer l'hiver.

Merci à tous ceux qui ont fait de cette journée un moment unique : Municipalité, pompiers, intervenants TAP et garderie, directrices des écoles, employés du service technique, Garde champêtre, secrétariat, parents et enfants.

SHAKTI

L'association ***SHAKTI*** propose des cours de Hatha Yoga, Yoga Nidra (Relaxation), Qi Gong, Tai Chi Chuan et Méditation.

Le **Qi Gong** *(prononcer « tchi kong ») signifie : contrôle ou maîtrise du* **Qi** *(énergie ou souffle vital), et peut être qualifié de gymnastique chinoise de l'énergie.*
À travers ses tempos lents et harmonieux, le **Qi Gong** *représente une pause idéale pour se ressourcer et se recentrer.*

Le **Tai Chi Chuan** *est un art martial interne qui procède du* **Qi Gong.**
La forme proposée (école Yang - style Chen Man Ch'ing) se compose de 37 mouvements à la fois fluides et très enracinés qui se déploient dans les 4 directions et les 4 demi directions, et correspond à une forme simplifiée (plus adaptée à une pratique en Occident) par rapport à la série complète de 108 mouvements.

Le ***Hatha Yoga*** est un travail sur la respiration au travers d'un ensemble de postures visant à tonifier et assouplir le corps pour élever le niveau de vitalité et de conscience, alors que le ***Yoga Nidra*** est une technique de relaxation très complète dont beaucoup de disciplines occidentales se sont inspirées, comme la sophrologie et le training autogène.

<u>Les cours ont lieu</u>

Le mardi à la salle polyvalente
18 h : Yoga
19 h : Qi Gong
20 h : Tai Chi Chuan
Possibilité d'intégrer les cours à tout moment de l'année.

Des séminaires de méditation ont lieu le mercredi une fois par mois : renseignements par téléphone.

Des séances individuelles ponctuelles ou avec un suivi sont également possibles.

Professeurs : **Ysabel et Michel ARGENT.**

<u>Renseignements</u>
Association SHAKTI
Tél. : 01.60.67.44.28 / 06.79.59.58.25.
michel.argent36@gmail.com

École de musique

Musique dans le Montois

Le 26 février dernier, notre ensemble vocal « Des contrasté.es » a accueilli le chœur des «Chants du voyage» pour un concert commun à l'église de Donnemarie-Dontilly, les deux ensembles unissant leurs cordes vocales pour le plus grand plaisir du public.

Et le 25 mars, vous avez été nombreux à venir écouter les élèves de l'école de musique et certains de leurs professeurs à la salle polyvalente. Comme chaque année, les élèves en cours individuels ont pu nous montrer leurs progrès et ce fut l'occasion d'admirer le travail effectué par les nouveaux ateliers : les tout petits de l'éveil musical avec Cyrielle, l'ensemble multi-claviers de Marion et le groupe dirigé par Grégory. On a aussi assisté à une belle performance d'un ensemble de cuivres dirigé par Cyrille et à des duos surprenants de piano et flûte de pan interprétés par deux professeurs : Anne et Jocelyn. Et ce fut l'occasion, bien entendu, d'écouter quelques chansons de notre ensemble vocal.

La fête s'est terminée joyeusement avec une petite prestation de batucada.

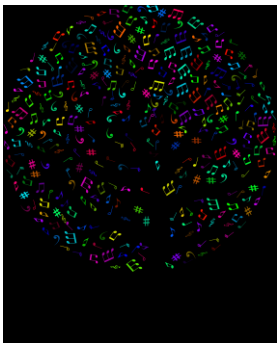

Avec le printemps, la batucada a d'ailleurs commencé à mettre le nez dehors et défile avec ses nouvelles rythmiques :

Puis, pour la fête de la musique à Donnemarie-Dontilly et sans doute ailleurs !

N'oubliez pas que vous pouvez toute l'année rejoindre l'école de musique, que ce soit pour prendre des cours individuels, participer à un atelier, chanter ou vous joindre à la batucada.

Et ne manquez pas nos rendez-vous de rentrée : le 2 septembre, le forum des associations du Montois au gymnase et le mercredi des inscriptions à l'école de musique.
Pour tout renseignement complémentaire :
ecoledemusiquemb@gmail.com
Site internet :
www.ecolemusique-montoisbassee.fr

KARATE CLUB DU MONTOIS

Le karaté est :

- un sport de combat qui prône des valeurs morales telles que : respect, courage, droiture…et participe à développer de nombreuses qualités physiques : vitesse, force, équilibre…

- un moyen de self défense rapidement efficace,

- un art martial traditionnel empreint de philosophie.

Si vous souhaitez découvrir cette discipline nous vous proposons de participer à la séance d'essai, gratuite, le samedi 20 mai à 18 h 30 au gymnase.

Vous pouvez aussi assister à la compétition à laquelle participeront les élèves du club le 24 juin au même endroit.

Renseignements : 06.87.48.91.21.

Astro Bassée-Montois

Comme chaque été, nous vous donnons rendez-vous pour les Nuits des Etoiles qui se dérouleront les vendredi 27 juillet et samedi 28 juillet, sur le site de Mons-en-Montois.

Notre point de rendez-vous se situe sur l'ancienne plate-forme pétrolière, vieille route de Mons, chaque samedi soir à 20 h 30. En cas de mauvaises conditions météo, nous disposons d'un abri sur place.

Pour tout renseignement :
Tel. : 06.16.49.75.09 ou 01.60.96.85.10
Courriel : abm@abm.asso.fr
Site : www.abm.asso.fr

L'équipe ABM

Foyer rural

En rappel de notre article paru dans le Lien de janvier 2017, nous vous rappelons que la date de la Brocante est fixée au **dimanche 3 septembre.**
Comme chaque année, cette manifestation occupera les places et rues suivantes :

- Rue des Ecoles
- Avenue du Ralloy (de la rue Bellagué à la Glacière)
- Rue Raymond Bellagué
- Rue Marie Chaubard
- Rue du Four
- Rue Bernard Duplessis
- Place du Marché
- Place des Jeux (de la poste à la rue Cassin)
- Rue René Cassin
- Rue Jean de Brion
- Boulevard de l'Auxence

Pour les habitants et commerçants des rues où a lieu la brocante (voir les rues nommées ci-dessus) : inscriptions **du 29 mai au 30 juin inclus.**
Le Foyer Rural sera intransigeant sur cette date limite, ensuite, les emplacements seront attribués aux premiers inscrits.

Pour toute personne habitant à l'extérieur du périmètre de la brocante : inscriptions **du 1er juillet au 2 août inclus** et pour les retardataires**, du 23 au 28 août inclus**

Toute inscription reçue hors délai sera automatiquement refusée.

Nous vous rappelons que toutes les inscriptions sont faites obligatoirement au secrétariat du Foyer Rural aux heures d'ouverture avec paiement obligatoire à la réservation. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité. Aucune réservation par téléphone.

Pour ceux qui le désirent, vous pouvez télécharger et remplir un bulletin d'inscription ainsi que consulter le règlement de la brocante sur notre site internet.

Durant les vacances d'été le secrétariat du Foyer Rural sera fermé du 3 août au 22 août inclus

Tarifs Brocante :
Habitants de la Commune : 3 € le mètre
Extérieurs à la Commune : 4 € le mètre.

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural – 1er étage de la Mairie, 1 rue Cottereau 77520 Donnemarie-Dontilly

Tel. : 07 82 95 50 13

Courriel : foyerrural77520@free.fr
Site internet : www.foyerrural77520.fr

Heures ouverture Foyer Rural :
lundi 8 h 30-12 h / mercredi 13 h 30 - 18 h 30
samedi 8 h 30 -12 h

le Choeur du Montois et du Provinois

Après une année 2016 intense, notre nouvelle année chorale a débuté par l'AG de janvier, où notre Présidente Elodie Faas et notre chef Fabrice Sansonetti ont fait le constat d'un chœur toujours nombreux, volontaire, convivial et en progrès - avec l'aide précieuse de notre fidèle pianiste Colette Caurier, et de Didier Tingaud qui numérise nos partitions de travail - comme en ont témoigné lors des concerts passés la maîtrise d'œuvres difficiles et les encouragements des édiles et du public.

Nous avons ensuite participé à la 4ème Nuit de la Déprime organisée par l'ami Raphaël Mezrahi le 20 février aux Folies Bergères pour la protection des animaux, en chantant en boucle, pendant plus d'une heure, quatre chants d'ambiance pour faire patienter le public, avant de profiter d'une soirée « déprimante » au 3ème degré (madeleines et mouchoirs en papier offerts). Nous avons retrouvé notre sérieux pour une messe de mariage chantée le 25 février à Saint-Quiriace de Provins.

Le 17 juin en soirée, c'est notre « Petit Chœur » qui donnera un concert à la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Provins. Le 18 juin, le Choeur égaiera en fin d'après-midi la Fête Historique de Pays organisée par l'ACréDéPô dans le beau parc de Fortbois (Dontilly). Suivront dans la foulée un concert, le 24 juin pour la fête de la musique à Donnemarie-Dontilly, puis les 7 ou 8 séances et le défilé des traditionnelles Médiévales de Provins les 24 et 25 juin, où nos amis bretons d'Hennebont viendront nous renforcer.
Notre stage d'été - toujours ouvert aux amateurs de chant choral - est prévu durant la semaine précédant le 14 juillet, avec un concert final à Villenauxe-la-Petite (dates à préciser).
En octobre, le 7 nous reviendrons chanter dans la belle église de Rampillon, puis à Saint-Ayoul de Provins avec un orchestre.
En novembre est prévue notre participation au concert de la Ste Cécile avec les Harmonies de Provins et si possible de la Talaudière (où nous avons chanté il y a 3 ans).
En décembre, tradition oblige, nous animerons comme tous les ans les 7 séances de la Crèche Vivante de Provins les 16 et 17, puis donnerons des concerts de Noël à Souppes, Château-Landon, Hermé, St Loup de Naud, et le 22 à Donnemarie.

Nos nouvelles recrues, accueillies avec plaisir, découvrent à leur tour que chanter à plusieurs est source de joies, dans l'harmonie et l'amitié. Nous répétons tous les mercredis soir hors vacances scolaires, à Provins ou Donnemarie-Dontilly.

Contact : Nicole Deplanche, secrétaire du Chœur, tél : 01.60.67.43.21.

Le Chœur aux Folies Bergères le 20 février 2017

Boulistes du Montois

Nouvelle saison 2017

Le 8 janvier, concours en doublette formée, 19 équipes, victoire de CADAOUEN G. et LEBRUN A. devant FOULQUIER S. et MATHIEU J.-A., 3ème BRETON Y. et MORISSEAU D.

Le 12 février, concours en doublette formée, 21 équipes, victoire de LAISNE F./DENEUCHATEL N. devant ROBINOT D./CHENEVIERE G. et GOUCHON E./PELLETIER J.

Le 4ème et dernier concours d'hiver s'est déroulé le dimanche 5 mars à la mêlée tournante, 26 joueurs, victoire de MATHIEU J.-A. devant RESCOURIO H. 3ème MATHIEU Franck.

A l'issue de ces concours d'hiver, un classement a été établi afin de récompenser les 10 premiers de ce classement. 1er MATHIEU J.-A., 2ème MATHIEU F., 3ème MAIRE M., 4ème RESCOURIO H., 5ème ROBINOT D.…

Les concours d'été ont repris par un concours en doublette formée disputé le 19 mars, 26 équipes, victoire de LAISNE F./DENEUCHATEL N. devant CHENEVIERE G./ROBINOT D., 3ème PERICAUD M. et PERICAUD M.

Le 2 avril, concours en triplette formée, 16 triplettes, victoire de BRETON Y./LAISNE F./MORISSEAU D. devant CATHERINE A./DUBOIS F./PELLETIER F., 3ème MATHIEU N/MATHIEU F./LAVEAU J.

Depuis le 2 avril, les adhérents de l'amicale Bouliste du Montois se sont vu remettre des blousons aux couleurs du club, grâce à deux généreux sponsors.

MERCI à ces personnes.

Pour tout contact : 06.71.88.5.97

G. Cheneviere

SAPEURS-POMPIERS

Vendredi 7 juillet

A 18 h place du 19 mars

Prise de commandement du nouveau chef de centre

Conseil Municipal du 9 février

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mmes CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN représenté par Mme MONPOIX, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mmes MULLIEZ, ESPOSITO représentée par M. GRISETTO, M. BEAUSSART, Mmes LETERRIER, MOULET représentée par Mme LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ, Mme PIRSON.

Absents : Mme LAFOSSE excusée, MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

ACHAT D'UN TERRAIN CHEMIN DU FILOIR

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle AB 237 d'une superficie de 2085 m² appartenant à Monsieur et Madame CHOUZENOUX Jean-Pierre pour un prix de 35 000.00 €.

L'achat de cette parcelle, jouxtant une autre parcelle appartenant déjà à la commune, est vital afin de mener à bien un projet de création d'une résidence pour personnes âgées.

DON D'UN TERRAIN RUE MARIUS BILLARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le don effectué par les héritiers INGELS-PASGRIMAUD, représentant un terrain à bâtir 27 rue Marius Billard, d'une superficie de 793 m², cadastré D 31 et D 32.

Il a également accepté d'effacer la dette due par les héritiers INGELS-PASGRIMAUD de 10 235.37 € concernant les frais engagés par la commune pour consolider le pignon de la maison mitoyenne.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES OPERATIONS DE BATIMENTS ENVISAGEES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée, pour la désignation d'un Architecte pour la réalisation des opérations de bâtiment, envisagées par la commune. Elle a donné lieu à la conclusion d'un marché sur ordres de service, conclu pour un montant d'honoraires dont le montant maximum sera inférieur à 90 000 euros HT, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois sans pouvoir excéder une durée globale de 4 ans.

Le choix de l'attributaire effectué par le pouvoir adjudicateur, s'est porté sur la proposition de l'**Atelier 8 - Cyril BOUCAUD Architecte à PARIS**

Les prestations seront exécutées sur émission d'Ordres de Service suivant les modalités ci-dessous :

Missions de base ESQ à AOR et Mission OPC
Le montant prévisionnel des travaux sera défini à l'issue des études préliminaires.

Montant des travaux en euros HT			
	jusqu'à 200 000 €	De 200 001 € à 800 000 €	supérieur à 800 000 €
Missions de base	8,5 %	8 %	7,5 %
Missions OPC	1,1 %	1 %	0,9 %

ETUDES SPECIFIQUES : (hors missions normalisées ci-dessus)
Un montant forfaitaire par prestation sera calculé par application du montant journalier ci-après :
Montant journalier HT :
700 € Architecte – ingénieur – paysagiste
400 € collaborateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité**,** autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Cyril BOUCAUD Architecte pour la réalisation des ouvrages de bâtiments.
Des crédits nécessaires sont prévus au budget.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS ENVISAGES

Il en est de même pour la désignation d'un Maître d'œuvre pour la réalisation des aménagements paysagers envisagés par la commune.

Elle a donné lieu à la conclusion d'un marché à ordres de service, conclu pour un montant d'honoraires dont le montant maximum sera inférieur à 90 000 euros HT, pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois sans pouvoir excéder une durée globale de 4 ans.

Le choix de l'attributaire effectué par le pouvoir adjudicateur s'est porté sur la proposition de **CAMBIUM 17 à MONTARGIS (45),**

mandataire et CERAMO à MONTEREAU SUR LE JARD (77).

Les prestations seront exécutées sur émission d'Ordres de Service suivant les modalités ci-dessous :

Missions de base ESQ à AOR et Mission OPC
Le montant prévisionnel des travaux sera défini à l'issue des études préliminaires.

Montant des travaux en euros HT			
	jusqu'à 200 000 €	De 200 001 à 500 000 €	supérieur à 500 000 €
Missions de base	9 %	8 %	7 %
Missions OPC	1 %	0,9 %	0,8 %

ETUDES SPECIFIQUES : (hors missions normalisées ci-dessus)
Un montant forfaitaire par prestation sera calculé par application du montant journalier ci-après :

Montant journalier HT :
Architecte Paysagiste : 650 €
Assistant : 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec CAMBIUM 17/CERAMO pour la réalisation d'aménagements paysagers.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Considérant que la loi NOTRé prescrit à partir du 1er janvier 2017 des transferts de compétences, de façon échelonnée, des communes vers les Communautés de Communes. C'est le cas de la compétence « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme». La loi NOTRé impose à tout EPCI existant la réécriture des compétences obligatoires conformément à la rédaction imposée par le CGCT. Elle a aussi supprimé la référence à un intérêt communautaire pour certaines de ces compétences obligatoires,

Considérant que les compétences optionnelles sont au nombre de trois au minimum et à choisir parmi les sept suivantes : «protection et mise en valeur de l'environnement», «politique du logement et du cadre de vie», «politique de la ville», «création, aménagement et entretien de la voirie», «construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire», «action sociale d'intérêt communautaire», «création et gestion de maisons de services au public»,

Considérant que les compétences optionnelles ont été fixées par délibérations concordantes de la Communauté de communes Bassée Montois, de ses communes-membres et par arrêté préfectoral 2014/DCRL/BCCCL/106 du 6 novembre 2014, mais qu'elles doivent être reprécisées,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la réécriture suivante des statuts communautaires :

ARTICLE I – CONSTITUTION - DENOMINATION
En application des articles L. 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les Communes de :
BABY, BALLOY, BAZOCHES-LES-BRAY, BRAY-SUR-SEINE, CESSOY-EN-MONTOIS, CHALMAISON, CHÂTENAY-SUR-SEINE, COUTENCON, DONNEMARIE-DONTILLY, EGLIGNY, EVERLY, FONTAINE-FOURCHES, GOUAIX, GRAVON, GRISY-SUR-SEINE, GURCY-LE-CHÂTEL, HERME, JAULNES, JUTIGNY, MONS-EN-MONTOIS, LA TOMBE, LIZINES, LUISETAINES, MEIGNEUX, MONTIGNY-LE-GUESDIER, MONTIGNY-LENCOUP, MOUSSEAUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, NOYEN-SUR-SEINE, LES ORMES-SUR-VOULZIE, PAROY, PASSY-SUR-SEINE, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SAVINS, SIGY, SOGNOLLES-EN-MONTOIS, THENISY, VILLENAUXE-LA-PETITE, VILLENEUVE-LES-BORDES, VILLIERS-SUR-SEINE, VILLUIS, VIMPELLES

Une Communauté de Communes qui est dénommée COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS.

ARTICLE II – SIEGE
Le siège de la Communauté de Communes est fixé en mairie de DONNEMARIE-DONTILLY - 77520.

ARTICLE III - DUREE
La Communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.

ARTICLE IV - OBJET
Conformément à l'article L. 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes exerce en lieu et place des Communes membres, pour la conduite des opérations d'intérêt communautaire, les compétences définies à l'article suivant.

ARTICLE V - COMPETENCES

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

● Elaboration, approbation et suivi de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
● Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) et Schéma de secteur.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE dans les conditions prévues à l'article l.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

● Création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
● Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,

● Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

3. AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

4. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.

COMPETENCES OPTIONNELLES

5. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

● Participation à la Préservation des espaces naturels d'intérêt communautaire,
◊ *Sont d'intérêt communautaire les sites Natura 2000 SIC FR 1100798 « Bassée » et ZPS 1112002 « Bassée et de ses plaines adjacentes ».*
● Contrôle, réhabilitation et entretien des systèmes d'assainissement non collectif.

6. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

● Politique du logement social d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes âgées et/ou handicapées, dans le cadre de partenariats avec les institutionnels et privés.
◊ *Sont d'intérêt communautaire la réflexion, le développement et la coordination de l'offre de logement.*

7. EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS

● Construction, entretien et gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
Sont d'intérêt communautaire :
◊ *Le gymnase communautaire à Gouaix,*
◊ *Les équipements sportifs au lieudit « La Prairie Saint-Martin » à Donnemarie-Dontilly,*
◊ *La salle polyvalente à Fontaine-Fourches,*
◊ *Le cinéma « Le Renaissance » à Bray-sur-Seine,*
◊ *Le musée du Montois à Luisetaines,*
◊ *Le Centre culturel installé dans l'église désacralisée Saint Pierre Saint-Paul de Dontilly,*
◊ *Le gymnase, les vestiaires modulaires et le plateau d'évolution « du Val de Seine » à Bray-sur-Seine.*

8. ACTION D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :
● Petite enfance (0 à 3 ans), pour répondre au besoin des familles en modes d'accueil de jeunes enfants. Elle assure à ce titre :
◊ *Gestion et animation des Relais Assistantes Maternelles*
◊ *Construction, entretien et gestion de structures d'accueil collectif,*
● Organisation et gestion des actions d'animation durant les congés scolaires (dès 3 ans)
◊ *Mini-stages à thèmes,*
◊ *Séjours de vacances,*
● Lutte contre l'exclusion sociale :
◊ *Adhésion à la Mission Locale du Provinois ;*
◊ *Soutien aux actions d'insertion par l'activité économique des personnes en difficulté.*

COMPETENCES FACULTATIVES

9. CREATION ET AMENAGEMENT DES ZAC D'INTERET COMMUNAUTAIRE

A ce titre, l'intérêt communautaire recouvre :
◊ *Les opérations à venir d'une surface supérieure à 5 hectares s'inscrivant spatialement sur une ou plusieurs communes.*

10. INSTITUTION RESERVES FONCIERES

En vue de projets d'intérêt communautaire.

11. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA POPULATION COMMUNAUTAIRE

Sont concernés les équipements suivants :
◊ *La Trésorerie du Bassée-Montois,*
◊ *Les locaux administratifs communautaires « Berges de Seine » à Bray-sur-Seine,*
◊ *Le bâtiment « ATAC » à Mousseaux-les-Bray,*
◊ *tout équipement futur, d'intérêt communautaire, dans les domaines de compétence de la Communauté de communes.*

12. ELABORATION ET SUIVI DES GRANDS PROJETS DE SEINE

◊ *Mise à Grand Gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine,*
◊ *Programme d'actions, sur le territoire communautaire, de prévention des inondations de la Seine.*

13. AMENAGEMENT NUMERIQUE

Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine et Marnais.
◊ *Action développée en adhérant au syndicat mixte « Seine et Marne Numérique ».*

14. TRANSPORTS

Etude, création, gestion et soutien en matière de transport collectif, dans le cadre des délégations consenties par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France :
◊ *Circuits spéciaux de Transport scolaire,*
◊ *Transport à la demande sur le territoire communautaire,*
◊ *Lignes régulières de Réseau de bassin.*

15. DEVELOPPEMENT SOCIO-CULTUREL

▪ Elaboration et mise en œuvre du projet socio-culturel du territoire Bassée Montois,
◊ *Pour soutenir matériellement et financièrement le développement de la pratique ou des évènements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.*

16. SANTE

◊ *Elaboration et suivi d'un projet de santé sur le territoire du Bassée - Montois, en partenariat avec les autres acteurs,*
◊ *Construction, entretien et gestion, à Bray-sur-Seine, d'un bâtiment réservé aux professionnels de santé.*

ARTICLE VI – RELATION AVEC DES COMMUNES ET DES TIERS
En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes pourra conventionner avec ses Communes membres et avec des tiers.

ARTICLE VII - RESSOURCES
Aucune contribution n'est demandée aux communes, la Communauté de Communes ayant une fiscalité propre.

ARTICLE VIII - COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
La Communauté de Communes est administrée par un Conseil communautaire composé de délégués élus dans les conditions prévues au titre V du livre Ier du code électoral.

ARTICLE IX – COMPOSITION DU BUREAU
Le bureau est composé du Président, des Vice-présidents et de membres élus par le Conseil Communautaire.
Le Président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire, dans les limites fixées par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE X – COMPTABLE PUBLIC
Les fonctions de Trésorier de la Communauté de Communes seront exercées par le comptable en fonction à la Trésorerie du Bassée-Montois sise à Bray-sur-Seine.

ARTICLE XI – AMPLIATION
Une copie de ces statuts sera adressée pour approbation aux Conseils Municipaux des Communes membres de ladite Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'adopter la réécriture des statuts de la Communauté de Communes Bassée-Montois telle que proposée, à l'exception du paragraphe 8 « COMPETENCES OPTIONNELLES « sous-chapitre Organisation et gestion des actions d'animation durant les congés scolaires (dès 3 ans)
- **DEMANDE** que soit rajouté à ce paragraphe : **à l'exclusion des ALSH de Donnemarie-Dontilly**.

CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ABRI-VOYAGEURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'un abri-voyageurs avec le Département, Boulevard d'Haussonville, d'une durée de cinq ans.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE 2015 DU SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS

Considérant que le RPQS de l'année 2015 établit que sur 3879 installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire communautaire, le nombre des installations diagnostiquées a atteint 3301 fin 2015 et le taux de conformité 36.7% (il était de 35.4 % en 2014 et de 34.6 % en 2013),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Bassée Montois.

AUTORISATION D'OUVERTURE DU MAGASIN CASINO LE DIMANCHE

Le Conseil Municipal, *(à l'exception de M. BORZUCKI, employé par le groupe CASINO),* par 3 voix contre, 3 abstentions, 11 voix pour, à donné un avis favorable à l'ouverture du magasin CASINO les dimanches suivants : 16 avril, 30 avril, 7 mai, 4 juin, 12 novembre, 17 décembre, 24 décembre, 31 décembre.

INFORMATIONS DIVERSES

- ***Dissolution du Syndicat d'Initiative***

Madame VOVAN, Adjointe, précise que dans le cadre de la Loi NOTRé (Nouvelle Organisation des Territoires de la République), depuis le 1er janvier 2017, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté de Communes Bassée-Montois.

Ainsi, le Syndicat d'Initiative de Donnemarie-Dontilly a été dissous le samedi 27 janvier 2017. A cette date, le Syndicat d'Initiative est transformé en Bureau d'Information Touristique, placé sous le contrôle et la responsabilité de l'Office Intercommunautaire de Provins.

La médaille de bronze du tourisme a été remise à Mesdames DEMANGE Simone, ARMESSEN Elisabeth, Messieurs DUPUIS André (de Donnemarie-Dontilly) et DEVRINE Claude pour leurs nombreuses années consacrées aux Syndicats d'Initiative de Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine.

Conseil Municipal du 30 mars

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mmes CHEVILLARD, BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LETERRIER, ESPOSITO, MM. MENEZ, Mme PIRSON.

Absents : M. PASCUAL MARTIN excusé, Mme LAFOSSE excusée, MM. DESANTIGNY, LEBAS, ARLAIS, ONDOA BELINGA, Mme MINASSIAN.

COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion de la Commune établi par le trésorier pour l'exercice 2016.

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
Investissement	278 318.38 €		375 573.06 €	97 254.08 €
Fonctionnement	365 208.91 €	278 318.38 €	364 603.74 €	451 494.27 €
TOTAL	86 890.53 €	278 318.38 €	740 176.80 €	548 748.95 €

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2016 de la commune.

1 – Section de fonctionnement

Recettes	2 557 683.37 €
Dépenses	2 193 079.63 €
Excédent de l'exercice 2015	365 208.91 €
Part affecté à invest. 2015	278 318.38 €
Excédent de clôture 2016	**451 494.27 €**

2 – Section d'investissement

Recettes	1 086 006.37 €
Dépenses	710 433.31 €
Déficit de l'exercice 2015	- 278 318.38 €
Excédent de clôture 2016	**97 254.68 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENTDE L'EXCEDENT 2016 DE LA COMMUNE

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent fonctionnement de : **451 494.27 €,**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves à la section investissement : **Article 1068 : 350 000.00 €**
- Maintien à la section de fonctionnement : **Article 002 : 101 494.27 €**

FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux des 4 taxes sans augmentation :

TAXES	2016	2017
Taxe d'habitation	**17.17 %**	**17.17 %**
Taxe Foncier Bâti	**17.54 %**	**17.54 %**
Foncier Non Bâti	**44.86 %**	**44.86 %**
CFE	**20.80 %**	**20.80 %**

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le budget 2017 de la commune est adopté à l'unanimité :

- **2 441 351.92 €** pour la section de fonctionnement
- **1 621 999.69 €** pour la section d'investissement.

TARIF SEJOUR ETE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation des familles à 150 € par enfant le séjour d'été pour l'accueil de loisirs, en accord avec la commission scolaire, au zoo de Beauval du vendredi 21 au lundi 24 juillet 2017, avec hébergement et repas. Cette somme sera versée au moment de l'inscription de l'enfant.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, à l'exception des conseillers municipaux membres des Conseils d'Administration :

- M MENEZ représentant M. ARLAIS pour ACREDEPO et l'Amicale Gaston Burin et les années 60,
- Mme CHEVILLARD pour l'Ecole de Musique et le Foyer Rural
- Mme MOULET pour l'Echiquier du Montois

⇨ **FIXE** les subventions aux associations :

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT	NOM DE L'ORGANISME	MONTANT
ACJUSE	102.00 €	ECOLE DE MUSIQUE	4 300.00 €
ACREDEPO	1 620.00 €	FAMILLES RURALES	500.00 €
AMICALE BOULISTES DU MONTOIS	400.00 €	FOYER RURAL	4 500.00 €
AMICALE BURIN / ANNEES 60	170.00 €	JUDO CLUB NANGIS	130.00 €
AMICALE JEUNES POMPIERS	400.00 €	KARATE CLUB DU MONTOIS	780.00 €
ASTRO BASSEE MONTOIS	350.00 €	L'ECHIQUIER DU MONTOIS	180.00 €
CAM FOOTBALL	4 300.00 €	LES DIABS DU MONTOIS	50.00 €
CHORALE DU MONTOIS	1 250.00 €	LES HIRONDELLES	600.00 €
CLUB AEROMODELISTE CHATENAY	100.00 €	NANGIS NATATION	80.00 €
CLUB SPORTIF BRAYTOIS	120.00 €	ONZE VINGT QUATORZE	370.00 €
COMITE CANTONAL FNACA	190.00 €	REVEIL DU MONTOIS	1 300.00 €
COOPERATIVE MATERNELLE	1 330.00 €	TENNIS DE TABLE DU MONTOIS	330.00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE	2 250.00 €	J'AIME DONNEMARIE	1 000.00 €
COOP. ELEMENTAIRE (Voyage)	3 420.00 €	LES GROGNARDS	500.00 €
CROIX ROUGE DONNEMARIE	380.00 €	DIVERS	948.00 €
		TOTAL	32 000.00 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SANS OU AVEC RESTAURATION, CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL, TAP

Le Conseil Municipal fixe les tarifs à compter du 1er mai 2017, à l'unanimité :

- de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :

REVENU ANNUEL	1 ENFANT		2 ENFANTS	
	½ Journée sans repas	Journée avec repas	½ Journée sans repas	Journée avec repas
Inférieur à 15 261 €	3.82 €	7.64 €	3.58 €	7.16 €
Entre 15 262 € et 18 434 €	5.60 €	11.20 €	5.12 €	10.24 €
Entre 18 435 € et 38 444 €	6.54 €	13.08 €	6.02 €	12.04 €
Sup. à 38 445 € et sans justificatif	7.49 €	15.00 €	7.02 €	14.04 €
Enfants domiciliés hors commune	11.08 €	22.16 €	11.08 €	22.16 €

- de la cantine, garderie et étude :

	ENFANT DE LA COMMUNE	ENFANT EXTERIEUR
Cantine (inscrit)	3.98 €	5.53 €
Cantine (non inscrit)	5.37 €	7.47 €
Garderie seule	1.28 €	2.41 €
Etude surveillée seule	1.77 €	3.33 €
Etude surveillée puis garderie	2.36 €	4.42 €
TAP	1.28 €	2.41 €

- du repas individuel : **4.38 €.**

AUGMENTATION DES RECETTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les recettes communales à compter du 1er mai 2017, avec une augmentation de 1 % :

Produits domaniaux			TARIFS
	Droits de place marché	Le camion Le mètre Camion outillage Double remorque	3.76 € 0.62 € 64.70 € 85.80 €
	Droits de place Fêtes foraines	Grand manège Petit manège Stand ou camion	126.90 € 63.50 € 52.80 €
	Cavurne	30 ans 50 ans	171.50 € 272.50 €
	Colombarium	10 ans 15 ans	678.00 € 821.00 €
	Concession	30 ans 50 ans	343.00 € 545.00 €
	Taxe funéraire	Par jour	3.50 €
Location salle polyvalente		Caution Forfait ménage	500.00 € 209.00 €
	Association locale (sauf Foyer Rural)	1ère location 2ème location 3ème location 4ème location	Gratuite 196.10 € 196.10 € 98.05 €
	Foyer Rural regroupant plusieurs activités sportives et culturelles	1ère location 2ème location 3ème location 4ème location 5ème location	Gratuite Gratuite 196.10 € 196.10 € 98.05 €
	Habitants de la commune		312.00 €
	Habitants de la communauté de communes Bassée-Montois		630.00 €
Participation pour raccordement à l'égout Construction nouvelle ou existante par logement (délib. du 18/10/2012)			3 560.00 €
Location matériel 1 table + 2 bancs			4.90 €
Occupation domaine public – Terrasse café		Jusqu'à 5 m linéaire De 5 à 10 m linéaire	3.03 € 4.14 €

ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'Environnement de Seine-et-Marne pour un coût de 0.15 € par habitant. Sachant que le CAUE a une mission de service public qui concerne principalement le conseil gratuit aux collectivités territoriales et aux particuliers.

COMPTE DE GESTION DU SERVICE DES EAUX 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du service des eaux établi par le trésorier pour l'exercice 2016, dont le résultat figure ci-dessous.

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
Investissement	230 003.09 €		- 47 368.44 €	182 634.65 €
Fonctionnement	52 502.37 €	0 €	- 4 609.84 €	47 892.53 €
TOTAL	282 505.46 €	0 €	- 51 978.28 €	230 527.18 €

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2016 du service des eaux :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	185 836.62 €
Dépenses	190 446.46 €
Excédent de l'exercice 2015	52 502.37 €
Part affecté à invest. 2015	0.00 €
Excédent de clôture 2016	**47 892.53 €**

2 – Section d'investissement

Recettes	29 332.56 €
Dépenses	76 701.00 €
Excédent de l'exercice 2014	230 003.09 €
Excédent de clôture 2015	**182 634.65 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 - SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **47 892.53 €,**

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

‣ Maintien à la section de fonctionnement : **Article 002 : 47 892.53 €.**

BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE DES EAUX

Le budget 2017 du service des eaux est adopté à l'unanimité :

- **117 593.53 €** pour la section de fonctionnement
- **215 503.21 €** pour la section d'investissement.

COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du service assainissement établi par le trésorier pour l'exercice 2016, dont le résultat figure ci-dessous :

	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat exercice 2016	Résultat de clôture Exercice 2016
Investissement	325 228.85 €		56 615.00 €	381 843.85 €
Fonctionnement	- 20 134.88 €	0 €	- 9 498.06 €	- 29 632.94 €
TOTAL	305 093.97 €	0 €	47 116.94 €	352 210.91 €

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, hors la présence du Maire, le compte administratif 2016 du service assainissement :

1 – Section de fonctionnement

Recettes	99 792.24 €
Dépenses	109 290.30 €
Excédent de l'exercice 2015	20 134.88 €
Part affecté à invest. 2015	0.00 €
Déficit de clôture 2016	**- 29 632.94 €**

2 – Section d'investissement

Recettes	107 660.00 €
Dépenses	51 045.00 €
Excédent de l'exercice 2015	325 228.85 €
Excédent de clôture 2016	**381 843.85 €**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2016 - SERVICE ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de **29 632.94 €,**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement en le maintenant à la section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2017 du service d'assainissement est adopté à l'unanimité :

- **141 493.94 €** pour la section de fonctionnement
- **489 754.85 €** pour la section d'investissement.

INDEMNITES DES ELUS

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 faisant passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022 et considérant qu'une nouvelle modification de cet indice interviendra en janvier 2018,

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, de fixer, rétroactivement, à compter du 1er janvier, les indemnités de fonction des élus locaux en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique soit :

⇨ Indemnité du Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
⇨ Indemnité des Adjoints : 16,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
⇨ Indemnité des Conseillers Municipaux : 3.45 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR LES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS » DE L'AMF

L'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains. Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des Maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle s'est tenu le 22 mars 2017,

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe n°1
Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2
L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3
État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4
Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle

1. Renforcer les communes, piliers de la République décentralisée.
Fortes et vivantes, les communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux collectivités.
Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

4. Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi,

environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.
Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la fonction publique territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'intercommunalité, issue des communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des conseillers communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les collectivités locales, avec le pacte financier correspondant.

Le Conseil Municipal de DONNEMARIE-DONTILLY, à l'unanimité, soutient le manifeste de l'AMF.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE L'AUXENCE

Considérant que les deux délégués titulaires ne peuvent plus assurer cette fonction,

Le Conseil Municipal, à bulletins secrets, DESIGNE pour siéger au Syndicat de l'Auxence :
Délégués titulaires : GRISETTO Michel et BEAUSSART Hervé
Délégué suppléant : M. POTEAU Rodolphe.

CREATION D'UN « ESPACE SOCIAL MUNICIPAL »

Monsieur le Maire précise que le Trait d'Union Montois Bassée est intégré à l'Association Familles Rurales, depuis le début de l'année. Ses statuts changeant, la commune représentée au sein du Trait d'Union Montois Bassée, ne fait plus partie du nouveau Conseil d'Administration.
Le Trait d'Union restant partenaire numérique avec la CAF, Monsieur le Maire souligne donc toute l'importance de l'enjeu pour que Donnemarie-Dontilly conserve son pôle social et le renforce en :

1. Poursuivant son action sociale compte tenu que la Communauté de Communes n'a pas la compétence « Action Sociale »,
2. En affichant clairement sa position, en dédiant un local réservé exclusivement au service public, et en veillant particulièrement à la confidentialité. Ce

sera le local situé 2 rue Cottereau qui pourrait s'appeler « Espace Social Municipal »,

3. En établissant un planning d'occupation en y associant le Trait d'Union avec des permanences existantes : MDS, CAF, Mission Locale..., des permanences d'Associations d'Aide à la Personne ADMR, USSIF, Domicile Services... avec des permanences CCAS et Mairie pour l'aide à la déclaration d'impôts, passeport, carte d'identité... sur internet.

Les permanences occasionnelles pourraient faire l'objet d'une demande de réservation au secrétariat de mairie. Le Trait d'Union, pour ses activités autres que sociales, occuperait la salle René Cassin ou le Foyer communal selon les disponibilités.

Après avoir recueilli l'avis de la Commission «Cohésion Sociale», Monsieur le Maire demande au Conseil son avis sur cette restructuration et l'invite à l'autoriser à signer la convention d'occupation des locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :
⇨ **Est favorable** à la réorganisation des locaux occupés sis 2 rue Cottereau,
⇨ **Entérine** l'appellation de ces locaux : « Espace Social Municipal »,
⇨ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association Trait d'Union Montois Bassée.

INFORMATIONS DIVERSES

- ***Syndicat de l'Auxence :***

Monsieur GRISETTO informe le Conseil :

- qu'au 1er janvier 2018, le Syndicat de l'Auxence, le Syndicat de la Voulzie et le Syndicat des Vallées de la Seine fusionneront pour ne former qu'un seul Syndicat avec la compétence GEMAPI (La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Ce nouveau syndicat se chargera également des rus.

- Qu'une étude sera réalisée en 2017, suivie de travaux en 2018 concernant le lit de l'Auxence afin d'effectuer des travaux de nettoyage des berges et pour arriver à une meilleure circulation de l'eau par la mise en place de banquettes. Ces travaux seront subventionnés par l'Agence de l'Eau et l'Etat.

NOUVEAUX SERVICES

CMG EURL - Charpente, couverture menuiserie isolation, 16 Avenue de la libération, 06.26.26.68.58,

FEE CE QUE TU VEUX - Sophrologue et relaxologue, 1 impasse du stade, 07 69 81 01 48,

GINER Sophie - Assistante de vie aux familles, 4 rue du four, 06.08.18.25.32,

L'ILE AUX GOURMANDISES - 12 Rue Marie Chaubart 06.49.56.96.81

Le télécentre Jehol a été retenu dans le cadre du projet national SONATE, financé par l'Agence Nationale de la Recherche.

SONATE (Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale) **vise l'insertion de publics défavorisés dans le système d'enseignement supérieur** par des préparations au **Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires**, basées sur l'utilisation du numérique et du tutorat à distance. Il s'adresse à tout le monde, de 20 ans jusqu'à 99 ans… **et vise plus** prioritairement des **jeunes en difficulté d'insertion et des adultes sans qualification professionnelle** qui souhaitent reprendre des études et n'ont pas obtenu le baccalauréat. Sa spécificité est de proposer un double accompagnement, un tutorat pédagogique pendant toute la durée du cursus et un coaching local, pour aider à la réalisation du projet individuel et permettre de suivre les cours de manière collective dans un lieu près de chez vous.

Vous êtes intéressé, vous souhaitez avoir plus d'information, n'hésitez pas à contacter

- Frédéric Merle pour Jehol au 06 48 95 77 50
- Cathy Veil, responsable Sonate Seine et Marne, au 06 31 39 98 66

En savoir plus sur www.brienov.fr/category/chantiers/sonate

ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi, mercredi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

JOURS DE COLLECTE

Ordures ménagères
les mardis

Tri sélectif
1 jeudi sur 2
Selon le calendrier

(Veuillez sortir vos bacs **uniquement** la veille au soir)

à vos agendas

samedi 17 juin
Kermesse des écoles

Dimanche 18 juin
Fête de Pays
Organisée par ACréDéPô

Vendredi 23 juin
Samedi 24 juin
Week-end de la Musique

Dimanche 25 juin
Tournoi du CAM Foot

Dimanche 2 juillet
Course verte du Montois

Samedi 8 juillet
30 ans de la section
Jeunes Sapeurs-Pompiers

Jeudi 13 juillet
Retraite aux flambeaux

Vendredi 14 juillet
Jeux gratuits Butte Saint-Pierre

Mardi 29 août
Don du sang

Du 2 au 3 septembre
Fête foraine

Samedi 2 septembre
Journée des Associations

Pique-nique sur l'Auxence
Feu d'artifice

Dimanche 3 septembre
Brocante

Samedi 9 septembre
Concours de pétanque

Samedi 16 septembre
Journées du Patrimoine

Dimanche 24 septembre
Rencontre avec les collectionneurs

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr

LE LIEN
Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : SAXOPRINT